



Algérie : la pression de la rue ne faiblit pas



La contestation qui a fait tomber le président Bouteflika ne baisse pas. Des dizaines de milliers de personnes sont attendues dans les rues d'Alger (photo), aujourd'hui, comme chaque semaine depuis le mois de février.

Page 2

Tour de France : Dylan Teuns remporte la 6^e étape

Dylan Teuns a remporté, hier, la 6^e étape du Tour de France, à la Planche des Belles Filles, dans les Vosges (Grand Est). Le Belge s'impose devant l'Italien Giulio Ciccone qui prend le maillot jaune à Julian Alaphilippe.



En Sports

Assurance chômage : ce qui va changer

Page 3

Orne

Ceton. – Des Ornaïens refusés au collège de La Ferté-Bernard

Page 8

Vimoutiers. – Un projet de musée autour du char Tigre

Page Pays d'Auge

François de Rugy reste ministre

Le ministre de la Transition écologique échappe à la démission. François de Rugy, pris dans un scandale de dîners somptueux et d'appartement rénové aux frais de la République, est maintenu dans ses fonctions.

Page 4



Georges Gobet, AFP

L'Alsace étend ses compétences

La fusion des deux départements alsaciens est prévue pour 2021. Députés et sénateurs ont validé le projet hier. La future « Collectivité européenne d'Alsace » aura des compétences étendues et retrouve un peu d'indépendance.

Page 5



Fotolia

Pas de tomates bio en hiver

La commercialisation des fruits et légumes bio cultivés sous serres chauffées sera interdite, du 21 décembre au 30 avril. Un compromis pour un début d'encadrement. L'agriculture bio française est la seule à s'imposer de telles dispositions.

Page 4



David Adamas, Ouest-France

Commentaire

par François Vercelletto

La leçon d'une histoire singulière

Vincent Lambert est mort et sa disparition signe l'épilogue d'une histoire hors norme. Une histoire tragique qui débute le 29 septembre 2008. Ce jour-là, un infirmier de 32 ans, tout jeune père de famille, est victime d'un accident de la route qui le plonge dans un état végétatif irréversible.

La suite aurait dû se dérouler dans l'intimité d'une chambre d'hôpital. Les échanges entre ses proches et les équipes soignantes, compétentes et dévouées, auraient dû rester confidentiels. Et, finalement, au fil du temps, un consensus aurait pu se créer, qu'il s'agisse de poursuivre les traitements ou de les interrompre. C'est ainsi que les choses se passent habituellement.

Mais Vincent Lambert a grandi dans un contexte familial compliqué, et plus tendu, encore, après son accident. Au fil des recours judiciaires de ses parents contre les décisions médicales, un différend privé a été porté sur la place publique, avec toutes les dérives indécentes qui en résultent.

Vincent Lambert s'est retrouvé, à son corps défendant, au cœur de débats auxquels il était incapable de participer. Instrumentalisé. C'est finalement la loi Claeys-Leonetti qui s'est

appliquée – « les traitements ne doivent pas être poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable » – renvoyant dos à dos les défenseurs d'un maintien en vie à tout prix, et les partisans de l'euthanasie. Aucun camp n'est en droit de « récupérer » ce qui restera comme une histoire singulière.

Elle ne saurait faire jurisprudence. Les spécialistes des soins palliatifs, l'éthique chevillée au corps, insistent, à juste titre, sur l'attention particulière qu'ils portent à chaque patient.

Directives anticipées

Dans ces unités, comme dans tous les services où l'on maintient en vie, la question d'un arrêt éventuel des traitements se pose toujours. Pour quelles raisons les poursuivre ? Avec quels espoirs ? S'agit-il de « s'acharner » ou d'apaiser des souffrances ? Quel est le but ? Quel est le sens ?

Les réponses sont toujours personnalisées. Elles sont le fruit d'une délicate réflexion partagée entre le malade, quand il peut s'exprimer, ses proches et les soignants. Un long chemin, souvent douloureux, qui mène vers la « moins mauvaise solution ». Le temps joue là un rôle

essentiel. Parce que l'heure n'est plus aux faux-semblants. Parce qu'une vie – la sienne ou celle d'un être cher – est en jeu.

Chacun est alors renvoyé à sa propre histoire. Ses ombres et ses lumières viennent nous interroger sur notre fin ou celle de nos proches. Ultime question, essentielle, à laquelle chacun tente de répondre, en son for intérieur, à l'aune de ses convictions.

C'est bien pourquoi le cas de Vincent Lambert, pas plus que d'autres, ne peut être généralisé. La justice est passée. La loi a autorisé la médecine à se retirer. L'heure est au recueillement. À l'espérance, pour les croyants.

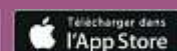
S'il est, en revanche, un enseignement qui peut être tiré de ce drame, c'est bien l'utilité de rédiger des directives anticipées et de désigner une personne de confiance, pour préciser des souhaits concernant sa fin de vie.

Pas plus qu'un testament, cette démarche, entamée quand on est bien portant, ne fait mourir prématurément. Spécifier ses dernières volontés ne règle pas tous les problèmes et ne supprime pas non plus la douleur et le chagrin. Mais cela peut éviter de faire porter aux survivants une bien lourde responsabilité.

Chineurs, l'appli Ouest-France est pour vous !



Tous les vide-greniers près de chez vous. Téléchargez l'appli, c'est gratuit !



L'info plus proche

